Département de l'Essonne
VILLE DE MARCOUSSIS (91460)

N°	2022-094 1/2

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil municipal

L'an deux mil vingt deux
Le jeudi 20 octobre à 20h05

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 20/10/2022, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présents :
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, Mme Laurence Amichaux, M. Frédérick Baby Marinpouy, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha Devriendt, Mme Laure Gibou, Mme Joane Giraudon, Mme Emmanuelle Pic, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano.
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :
M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Justine Giagnoni, M. Sébastien Le Ferrec , M. Patrick Mouchelin, M. Jean-Marc Payen , M. Jérôme Plateau, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Jules Thomas.
Procurations :
M. Gilles Guillaume à M. Enzo Sodano
Mme Catherine Delaitre à M. Jérôme Cauët
Mme Justine Giagnoni à Mme Laurence Amichaux
M. Sébastien Le Ferrec à Mme Sandrine Boëte
M. Patrick Mouchelin à M. Sebastien Bouet
M. Jean-Marc Payen à M. Sylvain Legrand
M. Jérôme Plateau à Mme Arlette Bourdelot
Mme Katia Robert-Hautemulle à Mme Hébé Pouchou
M. Jules Thomas à M. Olivier Thomas

Absent :
Aucun

Mme Cécile Revoyre a été désignée Secrétaire de Séance.

Visa Sous-préfecture

Date de convocation
13/10/2022

Date d'affichage
25 OCT. 2022

Nombre de Conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	29

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20221020-DEL2022-094-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

Hôtel de Ville - 5 rue Alfred Dubois 91460 Marcoussis - tél : 01 64 49 64 00 - fax : 01 69 01 18 53

N° 2022-094

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUËT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°98-1239 du 29 décembre 1998 ;

VU l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie d'Arpajon n° 3007990512 ;

CONSIDERANT que toutes les opérations visant à recouvrer les créances ont été diligentées par le Comptable public d'Arpajon dans les délais légaux ;

CONSIDERANT qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le Comptable ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- **ADMET** en non-valeur les créances communales suivantes :

Année	N° titre	Imputations	Montant
2015	T-594	7336-91-	29,50
2015	T-1402	7336-91-	29,50
2015	T-457	7336-91-	53,10
2015	T-1217	7336-91-	23,60
2015	T-971	7336-91-	23,60
2015	T-217	7336-91-	23,60
2015	T-1479	7088-023-	2 988,18
2016	T-153	7788-020-	23 920,00
2020	T-630	7336-822-	30,00
TOTAL			**27 121,08**

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet ;

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Olivier THOMAS
Mairie de MARCOUSSIS

VILLE DE MARCOUSSIS (ESSONNE)

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20221020-DEL2022-094-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

Hôtel de Ville 5 rue Alfred Dubois 91460 Marcoussis - tél : 01 64 49 64 00 fax : 01 69 01 18 53